



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais



Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord-Pas-de-Calais

Réunion territoriale de concertation
Arras (17/10/2011)

Synthèse des échanges



Synthèse des échanges

Le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie du Nord-Pas-de-Calais fait l'objet d'une procédure de consultation et de concertation du 15 septembre au 15 novembre 2011. 4 réunions territoriales de concertation sont prévues dans ce cadre pour recueillir l'avis des acteurs régionaux sur le contenu du document, à Arras, Valenciennes, Dunkerque et Lille.

La réunion territoriale de concertation organisée à Arras a consisté en une alternance de présentations et de temps de questions/réponses et de débats.

Ont ainsi été abordé les points suivants :

- *la démarche d'élaboration du SRCAE en Nord-Pas-de-Calais face aux enjeux mondiaux du changement climatique*
- *les principaux enseignements du diagnostic et des exercices de scénarisation prospective*
- *les orientations clés du SRCAE*

Le support affiché lors de la réunion est dès à présent accessible à l'adresse ci-dessous :

Ce compte-rendu a vocation à le compléter en restituant les échanges (questions et réponses) qui sont intervenus tout au long de la réunion, de façon synthétique et thématique.

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du SRCAE du Nord-Pas-de-Calais	4
La mobilisation des acteurs	4
Le suivi du SRCAE.....	4
L'industrie.....	4
Les termes et concepts employés	4
Le niveau d'ambition affiché et les dynamiques en cours	5
La question de l'usage des sols	6
Le niveau d'ambition affiché	6
Sur la territorialisation de l'objectif	6
La complémentarité des ambitions en matière de boisement et de production agricole	7
Les difficultés de mises en œuvre	7
La production d'énergie en Nord-Pas-de-Calais	8
Les réseaux de chaleur	8
L'éolien	8
L'agriculture.....	9
La fertilisation.....	9

La fertilisation.....	9
Le bâti.....	10
Les déchets liés à la réhabilitation	10
Les objectifs de réhabilitation	10
La formation des professionnels	10
Le transport	11
La cohérence dans l'aménagement du territoire.....	11

Vous pouvez nous donner votre avis :

- à travers un questionnaire dédié sur le site www.srcae-5962.fr
- en envoyant une contribution écrite aux deux adresses e-mails suivantes :
srcae.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr
srcae.environnement@nordpasdecals.fr

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du SRCAE du Nord-Pas-de-Calais

La mobilisation des acteurs

❖ Non-identifié

Il est proposé seulement 4 réunions de concertation territoriale dont aucune sur la cote - sauf Dunkerque - pourquoi on privilégie-t-on le Nord ? Et pourquoi aucune « pub » autour de ce projet de SRCAE n'est proposée au grand public ? Peu de citoyens au courant de cette démarche...

- *Différents médias ont-été mobilisés pour annoncer cette concertation, dont des communiqués de presse. Le but de cette concertation territoriale a également été de s'appuyer sur des structures existantes, les SPPPI, qui font le lien sur les questions environnementales. Les arrondissements d'Arras et de Dunkerque sont très larges, ce qui fait ressentir un manque à Boulogne ou ailleurs. Mais ces réunions sont ouvertes à tous.*

Le suivi du SRCAE

❖ Bruno Duverger, Conseiller Général

Globalement sur la question des ENR, et plus particulièrement de l'éolien et du photovoltaïque, il serait motivant d'avoir un suivi annuel de la production d'électricité fournie par toutes les installations que l'on met en place. Une question que j'ai souvent posée, à des responsables EDF ou de la préfecture, mais cela semble difficile à avoir. Il nous faudrait un tableau de bord, en quelque sorte.

- *[Réponse non-apportée en séance] Dans le cadre du SRCAE, des indicateurs sont notamment définis. Ceux que vous demandez ont prévus d'être intégrés dans le tableau de bord de suivi du SRCAE.*

L'industrie

Les termes et concepts employés

❖ Union des industries chimiques en Nord – Pas-de-Calais

Il semble y a voir une confusion entre « réduction de la consommation énergétiques » et « amélioration de l'efficacité énergétique ». Pour l'industrie, l'objectif est bien d'améliorer l'efficacité énergétique de 20% ; mais dans notre domaine d'activité notre seule façon de survivre et d'augmenter notre production. On ne peut rester à production constante, sinon on arrête. Donc il faut bien parler d'efficacité énergétique car l'on ne peut pas considérer que l'on reste à production constante.

- *L'élaboration des scénarios du SRCAE a nécessité de définir une hypothèse préalable d'évolution de la production. Nous sommes dans une double dynamique d'augmentation*

de la production de certaines unités, mais aussi de délocalisation pour d'autres. L'objet du SRCAE n'étant pas de travailler sur ce sujet, il a été choisi de prendre une hypothèse de production constante à l'échelle régionale. Ainsi, « consommations énergétiques » et « efficacité énergétique » se confondent dans l'exercice, mais c'est bien ce dernier point est bien le cœur du débat. Mais la précaution de langage que vous apportez est nécessaire à retranscrire dans le document final pour plus de clarté.

Le niveau d'ambition affiché et les dynamiques en cours

❖ Union des industries chimiques en Nord – Pas-de-Calais

Les objectifs affichés semblent très ambitieux. Par exemple les économies de 20% sur les moteurs me semblent élevées. Le secteur de l'industrie a déjà fourni beaucoup d'efforts, avec des résultats sur la diminution de GES de 20%. Il semble nécessaire de le rappeler

❖ Société Roquette

L'industrie a fait énormément de progrès depuis 1990, aussi et surtout parce qu'il y avait un intérêt économique à consommer moins d'énergies ; l'objectif d'une entreprise restant le profit. Ainsi, tant que les investissements pour les économies restent en phase avec l'amélioration de la rentabilité il y aura des améliorations. Lorsque l'on arrive sur l'asymptote les choses deviennent plus difficiles. Les initiatives existent donc et doivent être diffusées. Après si l'on veut aller plus loin, il est possible d'aller dans la « rupture technologique ». Dans notre groupe, une chaudière bois a ainsi déjà été mise en place. Les améliorations sont donc possibles, mais toujours s'il y a retour sur investissements.

❖ Société RENIX

Des efforts sont faits sur les consommations énergétiques par rapport aux coûts, mais aussi par volonté. A chaque changement de moteurs, des moteurs avec variateurs sont posés. Des bilans aussi sont effectués tous les dix ans, ce qui demande d'évaluer notre impact par rapport aux meilleures techniques disponibles. A chaque nouveau projet, nous disposons de barèmes pour évaluer l'impact énergétique des projets ...

- *Merci pour vos contributions, l'ensemble de ces éléments seront repris pour améliorer la rédaction des orientations, en soulignant plus nettement la question du besoin de rentabilité. Il est également nécessaire de rappeler qu'il existe en France des systèmes de quotas d'émissions qui concernent quelques 110 entreprises dans la région. On dispose donc d'un outil qui permet d'atteindre la moitié des objectifs, en tout cas de se donner un certain nombre de garanties.*
- *Il est proposé aux industriels, qu'entre Novembre et Décembre – avant de mettre la touche définitive au schéma – qu'une concertation est lieue pour bien souligner les difficultés et champs possibles de chacun afin d'affiner les choses.*

❖ ?

Il y a par contre un manque : les orientations affichées pour le secteur industriel sont focalisées sur la question de l'amélioration de l'efficacité énergétique, mais il faudrait aussi s'interroger sur la

question du solaire photovoltaïque. Nous avons en région un parc français des plus importants en termes de toits industriels. On pourrait se demander comment l'on pourrait alors équiper l'industrie en photovoltaïque pour qu'elles produisent une partie de leur énergie et réduisent ainsi la consommation d'énergies fossiles. Ceci devrait faire partie des orientations.

- *Des réflexions sur l'alimentation de proximité avec le photovoltaïque existent en région, notamment un projet de 24 MW développé par Renault à Douai. Ces éléments sont repris dans le chapitre ENR du document.*

La question de l'usage des sols

Le niveau d'ambition affiché

❖ Nature et Environnement

Il est fait allusion que l'étalement urbain a été très nocif ces dernières années, en détruisant des terres agricoles et en favorisant des trajets domicile-travail de plus en plus long. Les orientations et objectifs proposés sont de freiner l'étalement urbain en limitant à 500 hectares par an l'extension de l'artificialisation des sols. Mais, limiter l'extension, c'est déjà la poursuivre ! Donc, le phénomène ayant été reconnu comme nocif, la meilleure solution ne serait pas vouloir stopper l'étalement urbain ?

- *Cet objectif est aussi le fruit d'une réflexion sur le degré d'acceptabilité de la société sur cette question. Cet objectif est déjà très ambitieux. Et les travaux en cours sur les SCOT et les PNR le montre. Nous sommes aujourd'hui dans une dynamique d'artificialisation trois fois plus élevée. Arriver à cet objectif d'ici 2020 serait donc un très grand pas en avant.*

❖ Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais

L'objectif de réduire de 1500 à 500 hectare l'étalement urbain est un objectif hypocrite. Les tendances depuis 20 ans sont aujourd'hui à la hausse et non à la baisse. Quand vous additionnez les SCOT, on n'observe pour l'instant aucune tendance à la diminution. On est donc très prudents sur ces objectifs, même si on les partage et on les souhaite.

Sur la territorialisation de l'objectif

❖ SCOT de la région d'Arras

On ne peut qu'adhérer à cette orientation de freiner l'étalement urbain, mais l'objectif de réduire à 500 hectares/an est-il vraiment réaliste ? Nous ne sommes pas en rupture avec cet objectif, mais il y a une marche importante à franchir entre cet objectif et celui des SCOT. Mais surtout, comment cet

objectif sera territorialisé, en prenant en compte les différentes temporalités d'élaboration des SCOT ?

- *La réflexion sur la territorialisation est en cours. Les territoires de SCOT sont tous différents et ne partent pas des mêmes bases. L'objectif ici est de fixer un premier cadre d'objectifs qui fasse consensus. Et il faut rappeler que cet objectif est pour 2020, par pour 2012 et qu'il faudra tenir compte de l'historique de chaque territoire.*
- *Pendant cette phase de consultation, une réflexion est menée pour aider les territoires à territorialiser cet objectif avec des critères méthodologiques précis.*

La complémentarité des ambitions en matière de boisement et de production agricole

❖ Chambre d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais

Le schéma est construit sous l'hypothèse d'une absence de croissance de la production agricole. Il faut être vigilant sur les incohérences existantes entre les possibles baisses de la productivité agricole, le défi alimentaire mondial qu'il va falloir relever demain, la réduction de la SAU lié à la continuité de l'étalement urbain et aussi la volonté du Conseil Régional d'augmenter les surfaces boisées en région.

- *Les objectifs du SRCAE visent à maintenir de la meilleure façon possible la SAU régionale et la production agricole. Il est proposé de limiter à 500 hectares cette consommation d'espaces : c'est un objectif très ambitieux au regard des dynamiques en cours. Mais on reste quoi qu'il arrive dans une consommation –même limitée – d'espaces.*
- *Concernant la question du défi alimentaire, cette question montre bien la nécessité d'élargir le débat aux modes de productions et de consommations (qui produit ? pour qui ? comment ?); considérant qu'aujourd'hui de nombreux gaspillages sont fait à l'échelle mondiale. Le SRCAE n'apporte pas de réponse à ces questions mais propose une bonne base de travail et de réflexion.*

Les difficultés de mises en œuvre

❖ CAUE Nord – Pas-de-Calais

Nous sommes déjà de nombreux acteurs à prôner le message d'une limitation de l'étalement urbain, de créer de meilleures formes urbaines ; mais il est nécessaire de bien souligner que le foncier est le facteur limitant principal. C'est donc une grande ambition qui est affichée. La DRA met en place de l'ingénierie et des aides, mais il faudrait travailler encore plus sur le sujet.

❖ ?

Dans l'étalement urbain, nous sommes de plus en plus sollicités pour remplir les « dents creuses » dans les sites urbains, pour faire du dense, du compact. Mais comment gérer les sites pollués ? Quand un terrain pollué est racheté il faut prévoir le coût supplémentaire de la dépollution. C'est une contrainte de plus en plus forte que l'on voit émerger.

- *Les verrous et freins que vous soulignez seront bien retranscrits dans le SRCAE. Merci de nous souligner tous éléments complémentaires à intégrer dans le document final à lecture des orientations*

La production d'énergie en Nord-Pas-de-Calais

Les réseaux de chaleur

❖ Communauté urbaine d'Arras

Les objectifs affichés sur le développement des réseaux de chaleur interrogent sur le coût associé. Avec des quartiers construits suivant la réglementation RT2012, on aura une consommation moindre et donc une plus faible rentabilité des réseaux. Il faudrait donc également assurer un développement sur les logements existants mais se pose alors la question du coût élevé des travaux.

- *[Réponse non apportée en séance] La question du coût est bien entendu le frein majeur. Néanmoins, compte tenu des contraintes élevées sur la qualité de l'air en région, le développement des énergies renouvelables – et du bois en particulier - nécessite nécessairement un développement plus ambitieux des réseaux de chaleur. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la région que de trouver les solutions pour lever les freins économiques et juridiques à leur développement.*

L'éolien

❖ ?

Y a-t-il une incohérence dans le document : on indique que 367 MW ont été installés et 757 MW autorisés. Cela fait un total de 1124 MW. Or l'objectif est situé entre 1082 MW et 1347 MW.

- *Les 367 MW raccordés sont inclus dans les 757 MW. Il ne faut pas faire le cumul. Nous sommes donc à mi-chemin pour atteindre la valeur haute de la fourchette d'objectifs.*

❖ Fédération Environnement Durable Nord-Pas-de-Calais

En accord avec les principes énoncés dans le projet de SRCAE, il serait nécessaire d'aller plus loin que les préconisations du Schéma Régional Eolien en implantant des grandes éoliennes, de 200 m de haut et de puissances élevées, à proximité des grandes agglomérations de la région. Cela permettrait d'éviter de continuer à implanter des éoliennes en zones protégées.

❖ ?

Il ne faut pas croire que les éoliens sont la « panacée », car elle ne fonctionne qu'entre 17% et 23%. Le document semble indiquer deux chiffres à deux endroits différents (19% et 23%) et il serait nécessaire de mettre en cohérence ces éléments. Mais néanmoins, ceci montre le caractère aléatoire de cette énergie et qui nécessite l'implantation de centrale à flamme pour réguler la production.

- *Le projet de SRCAE ne privilégie pas une énergie ou une autre, et il est clair qu'aucune énergie ne peut détenir la solution à elle seule. Il s'agit ici de proposer un « mix énergétique » cohérent, intelligent et établis en lien avec la question des économies des énergies. Ainsi, les objectifs ne doivent pas être lu indépendamment mais être appréciés dans leur ensemble.*
- *La Région précise sa volonté de développer toute les formes d'éoliennes : grandes, moyennes, petites, micro ; au côté de l'Etat ; et pour aller plus loin que l'exercice déjà réalisé en territorialisant la production d'énergie pour qu'elle soit au plus proche du besoin. La Région précise également sa volonté d'assurer un développement « pour et par les habitants » en utilisant des structures où le capital est détenu par les collectivités et les habitants et où les réinvestissements se feront au profit du territoire.*

L'agriculture

La fertilisation

❖ **Chambre d'agriculture Nord – Pas-de-Calais**

En matière de réduction des émissions azotées de nombreuses choses ont déjà été faites depuis 20 ans. Nous sommes arrivés aujourd'hui à une meilleure connaissance des besoins, à travers une approche scientifique du sujet. La conduite de la fertilisation des cultures est aujourd'hui maîtrisée, car il y a aussi un intérêt économique à cela. Les marges de manœuvres sont donc assez réduites à ce sujet, et nous sommes assez mesurés par rapport aux objectifs énoncés.

- *Il est rappelé que sur les apports azotés, on parle bien d'un objectif de réduction d'apports minéraux. L'idée est donc de réduire le bilan azoté, mais aussi de remplacer les apports minéraux par de la matière organique, ce qui répond également à un besoin d'enrichissement des sols.*

❖ **Chambre d'agriculture Nord – Pas-de-Calais**

En réaction à cette remarque, il semble nécessaire de rajouter que la perte d'élevage dans la région est une préoccupation importante. On observe une diminution de la place de l'élevage dans l'agriculture régionale, et donc une diminution des effluents d'animaux représentant une perte de ressources organiques. Une sonnette d'alarme avait déjà été tirée à ce sujet.

❖ **Société Roquette**

Nous rejoignons votre inquiétude. Mais il semble nécessaire de souligner qu'ils existent d'autres produits intéressants pour l'épandage issu de l'industrie agroalimentaire. L'agence de l'eau Artois-Picardie est d'ailleurs un promoteur important du recyclage par épandage, pour les produits qui sont correcte bien sûr, sans métaux lourds. C'est un axe qui existe déjà et qu'il faut favoriser encore, dans le respect des normes.

La fertilisation

❖ **Chambre d'agriculture**

Sur l'élevage, les éleveurs n'ont plus le droit de retourner les prairies, c'est interdit par la réglementation européenne. L'élevage lié aux prairies est une vraie préoccupation, la rentabilité n'étant pas là aujourd'hui. On ne connaît pas la rentabilité des prairies à moyen terme, pourtant tout le monde est conscient de ce qu'elles apportent en termes de stockage de carbone. Depuis quelques années il y a une grande préoccupation dans le milieu agricole sur la vie microbienne du sol et sur l'agronomie qui entretient la vie carbonée dans le sol, tout ce travail est également à prendre en compte.

Le bâti

Les déchets liés à la réhabilitation

❖ Thierry Bouche, directeur d'une structure d'insertion

Le scénario prévoit de nombreuses réhabilitations, est-ce que la question de la gestion des déchets a été prise en compte ? Il y a aujourd'hui une expérience menée par le bailleur social « Pas-de-Calais Habitat » sur la gestion des déchets ou l'on atteint 80% de valorisation. Il serait possible d'enrichir le SRCAE sur ce volet, en prenant notamment en compte la question de la sensibilisation des différents corps de métier, qui est indispensable.

- *Le Nord Pas de Calais est assez pionnier sur la question du recyclage des déchets, et il est nécessaire de continuer les efforts déjà existants. Nous sommes preneurs de votre contribution à ce sujet.*

Les objectifs de réhabilitation

❖ Un bailleur social

En tant que bailleur social, nous menons déjà des efforts importants concernant la réhabilitation. Le chiffre annoncé d'une multiplication du rythme par 5 nous semble particulièrement compliqué vu les efforts déjà fournis et le coût de la réhabilitation. Par ailleurs, nous pensons qu'il ne faut également associer la question des usagers, et en particulier de la maintenance des bâtiments à la réflexion.

- *Les objectifs affichés en termes de réhabilitations dans le SRCAE sont particulièrement ambitieux. Il est clair que de nouvelles mesures d'accompagnement financier devront être définies pour atteindre ces ambitions. Les dispositifs nationaux ne suffiront pas. La question de l'amélioration de l'usage et de l'exploitation des bâtiments a également été intégrée dans la réflexion, et des objectifs spécifiques y sont inscrits dans le projet SRCAE.*

La formation des professionnels

❖ ?

Dans le cadre de la réhabilitation dans le secteur privé il y a également un problème de positionnement et de formation des différents professionnels. On reste dans une logique

commerciale, avec une spécialisation des artisans et l'absence d'une vision globale pour répondre à un besoin.

- *La nécessité de mieux organiser et coordonner la filière du bâtiment pour le challenge de la réhabilitation a été très présente lors des débats. Une orientation spécifique à ce sujet a ainsi été balisée.*

Le transport

La cohérence dans l'aménagement du territoire

❖ ?

A Lille, à 20 m d'une station de métro et à 100 m de la voie rapide et d'un réseau de bus, il a été nécessaire de prévoir un site avec 2 places de parking par logement. Alors que seulement 1 à 1,2 était proposé dans le projet. Donc il y a un travail important à faire auprès des usagers sur ces sujets.

- *La question des freins « culturel » et de la sensibilisation des usagers pourra être soulignée de manière plus forte encore dans le projet de SRCAE.*